

---

**PROJET DE RÈGLEMENT NO RV22-5404**

**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION**

---

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV22-5404** intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de zonage no 4300.

**AVIS PUBLIC** est donné, par les présentes:

- **QUE** lors d'une séance tenue le 24 janvier 2022, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV22-5404;

- **QU'**étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la Ville de Drummondville remplace son habituelle assemblée publique de consultation par une période de consultation écrite d'un minimum de quinze (15) jours qui s'échelonna jusqu'au **vendredi 11 février 2022 16h30**;

**QUE**, de ce fait, tout citoyen ou organisme souhaitant obtenir des précisions et des explications en lien avec le projet de règlement et les conséquences de son adoption peut le faire en communiquant avec le Service de l'urbanisme;

**QUE** tout citoyen ou organisme souhaitant formuler un commentaire à l'égard de ce projet de règlement est tenu de le faire en communiquant avec le Service de l'urbanisme;

- **QUE** ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de créer la zone d'habitation H-1228-7 à même une partie de la zone d'habitation H-1228 de manière à y inclure des terrains situés au nord-ouest de la rue de l'Équinoxe approximativement entre la rue Petite Allée et l'allée du soleil.
- d'autoriser, à l'intérieur de la zone d'habitation H-1228-7 ainsi créée, la classe d'usages H-1 (habitation unifamiliale) de structure jumelée et prévoir en conséquence les différentes normes afférentes à la construction des bâtiments et au lotissement;
- d'agrandir la zone d'habitation H-1229-5 à même une partie de la zone d'habitation H-1228 de manière à y inclure 4 terrains situés entre l'allée de l'Équinoxe et la 1<sup>ère</sup> allée vis-à-vis l'allée du Soleil;
- de créer la zone d'habitation H-1228-8 à même une partie de la zone d'habitation H-1228 de manière à y inclure des terrains situés au sud-est de la rue de l'Équinoxe approximativement entre celle-ci et un terrain utilisé à titre de bassin de rétention,
- d'autoriser, à l'intérieur de la zone d'habitation H-1228-8 ainsi créée, la classe d'usages H-2 (habitation bifamiliale) de structure jumelée et prévoir en conséquence les différentes normes afférentes à la construction des bâtiments et au lotissement;

La zone d'habitation H-1228 est délimitée approximativement par les rues Clair, Grande Allée, 2<sup>e</sup> allée, l'allée de l'Équinoxe, l'allée du Soleil et l'arrière-lot des terrains donnant vers les allées du Soleil, de l'Éclipse, du Crépuscule et de l'Équinoxe.

---

**PROJET DE RÈGLEMENT NO RV22-5404**

**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION**

---

Page 2 de 2

- **QUE** la zone visée par le présent projet de règlement est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- **QUE** toutes les dispositions de ce projet de règlement **sont susceptibles d'approbation référendaire** et que, en ce sens, la Ville de Drummondville recevra les commentaires des citoyens selon la formule ci-haut indiquée en lieu et place de l'assemblée publique et de la procédure d'approbation référendaire habituellement prévues à cette fin.

Que l'ensemble des commentaires reçus de la part de citoyens et d'organismes seront transmis au conseil avant qu'il ne prenne une décision à l'égard du projet de règlement à adopter.

Le projet de règlement no RV22-5404 est disponible pour consultation en soumettant une requête en ce sens.

Coordonnées :

Numéro de téléphone : 819 478-6571

Adresse postale : 415, rue Lindsay, C.P. 398 Drummondville, Qc

Adresse courriel : [accueil-permis@drummondville.ca](mailto:accueil-permis@drummondville.ca)

**La résolution concernée aura pour conséquence, notamment, d'apporter des modifications au plan concept d'aménagement (P.C.A.) Domaine du Centre (Rouick Inc.) dans le secteur de l'allée de l'Équinoxe et la 1re Allée et ayant notamment pour incidence de modifier le type d'usages résidentiels autorisés dans certaines zones.**

**DONNÉ À DRUMMONDVILLE**, ce 28 janvier 2022.

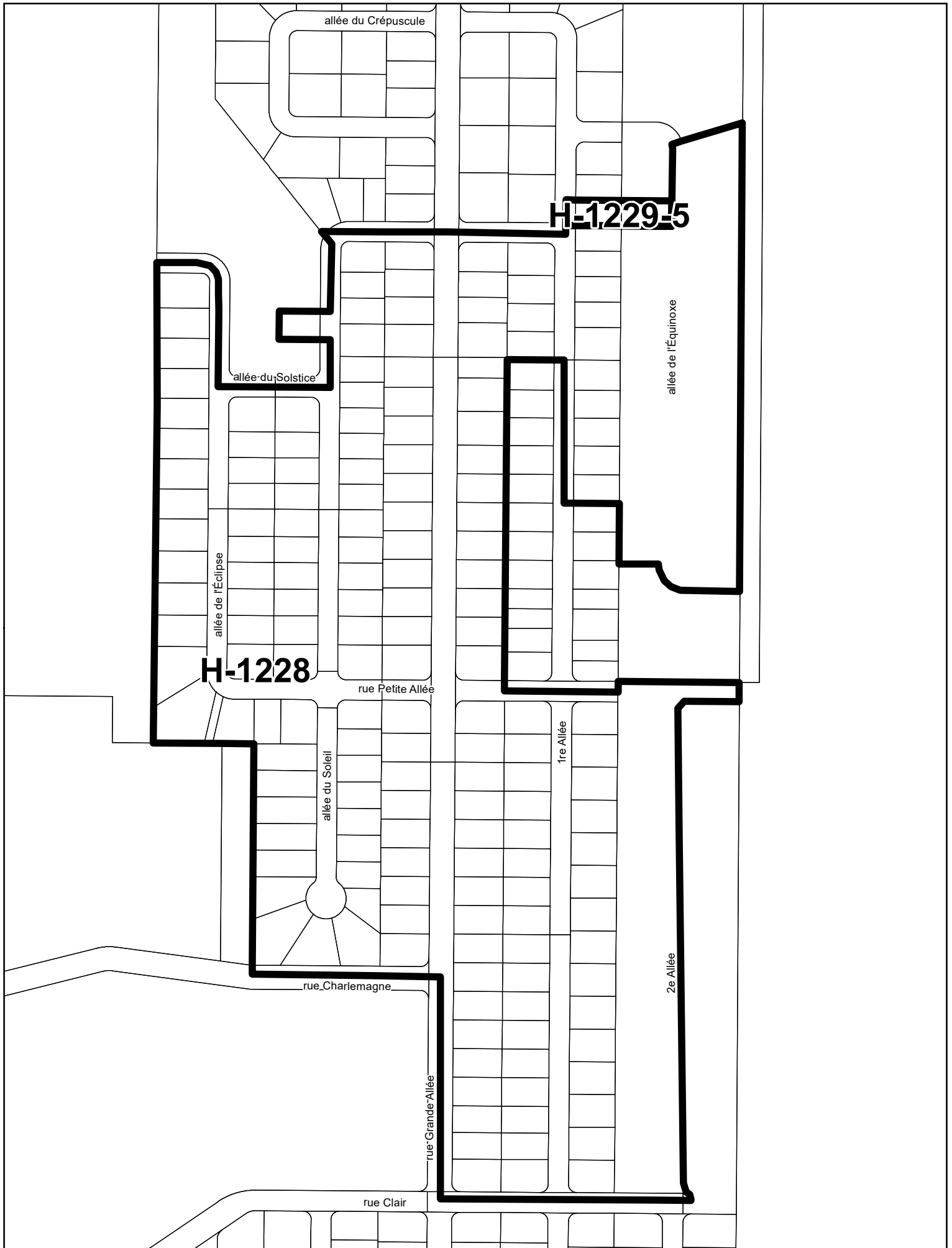
Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

PROJET DE RÈGLEMENT No. **RV22-5404**

ZONES VISÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT



ZONE VISÉE

ZONE EXCLUE